

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2233, 2234, 2235 et 2236

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2233 intitulé : « *Règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie d'un espace vert adjacent à la caserne 21, aux fins d'une cour d'école* »;
- Règlement numéro 2234 intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)* »;
- Règlement numéro 2235 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018)* »;
- Règlement numéro 2236 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation* ».

Le règlement numéro 2233 entre en vigueur le 12 décembre 2017, les règlements numéros 2234 et 2236 entreranno en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et le règlement numéro 2235 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 12 décembre 2017.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard